

S.E.L.A.R.L.  
AUXILIA JURIS  
Commissaires de Justice assoc.  
76 Allée d'Iéna  
11000 CARCASSONNE  
Tél. :04.68.25.03.31  
Fax : 04.68.71.05.60  
paiement CB en ligne  
<https://www.auxiliajuris.fr>  
SIRET :504 120 635 00025

## PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **SEPT FEVRIER**  
**DEUX MILLE VINGT CINQ**

Références à Rappeler :

6078597/INV/CP

### A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social .

*Elisant domicile en notre Etude.*

AGISSANT EN VERTU D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 8 janvier 2025

**Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une prise de du patrimoine de :**

E.U.R.L. **ROUAIRIA**  
10 rue du Cap de la Ville

11250 ST HILAIRE

Déférant à cette réquisition,

**Selarl AUXILIA JURIS, Huissiers de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;**

Me suis transporté Domaine AUZIAS 11610 PENNAUTIER où là étant, en présence de Monsieur ROUAIRIA Nicolas, je procède à l'inventaire de l'actif mobilier suivant :

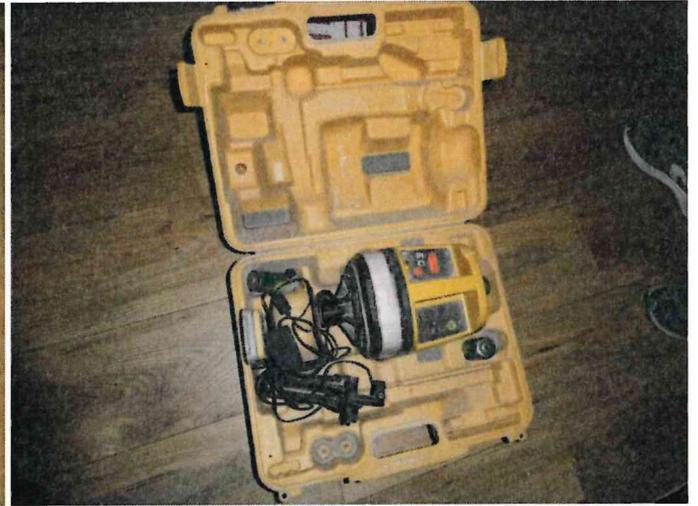
Désignation
1 escabeau de marque MACC (photo n° 1)
1 échelle télescopique (photo n° 2)
1 trappe pour accès aux combles dans son emballage de marque ECOKIT SOGEM (photo n° 3)
1 scie sauteuse de marque MAKITA (photo n° 4)
1 double chargeur batterie de marque MAKITA (photo n° 5)
1 ponceuse de marque METABO (photo n° 6)

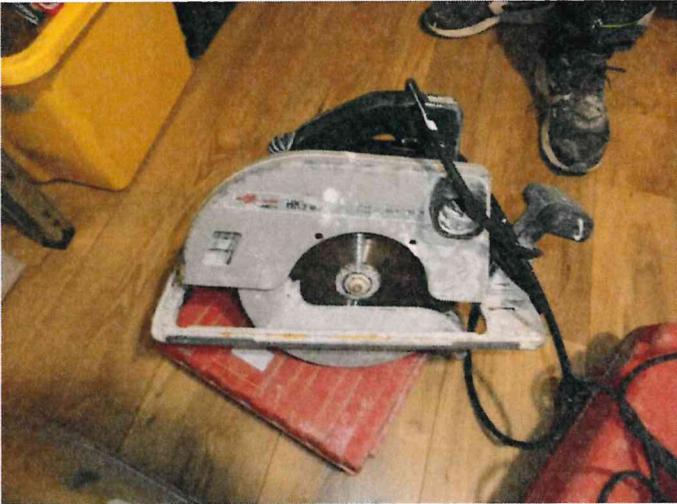
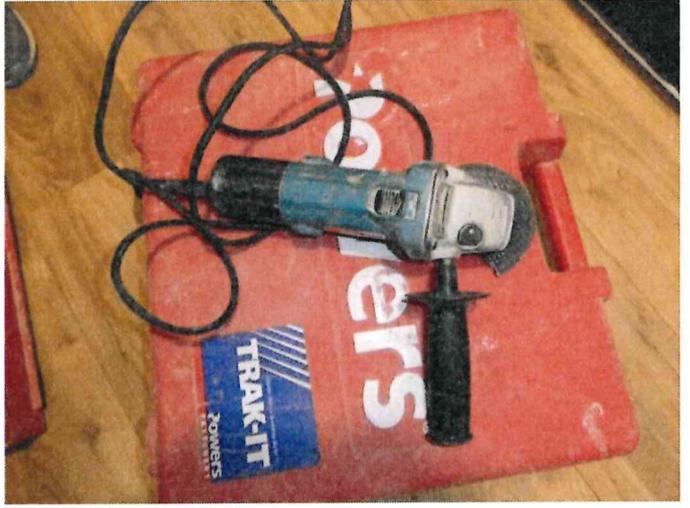
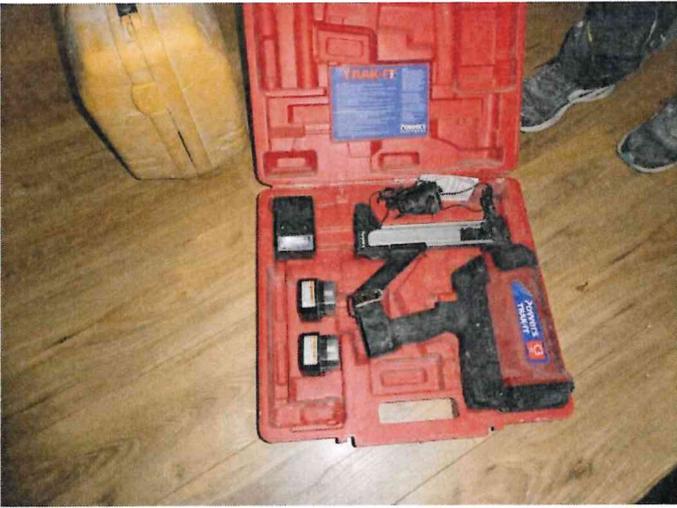
1 éclairage de chantier (photo n° 7)
1 trépied pour laser de marque HILTI PA911 (photo n° 8)
1 malaxeur de marque BERGH (photo n° 9)
1 table à tapisser de marque THEARD (photo n° 10)
1 laser de marque HILTI PM24 (photo n° 11)
1 laser rotatif de marque TOPCON RL-VH3D ROTATING LASER (photo n° 12)
1 cloueur de marque POWERS TRAK-IT C3ST (photo n° 13)
1 disqueuse de marque MAKITA (photo n° 14)
1 scie circulaire de marque WURTH (photo n° 15)
1 visseuse de marque MAKITA (photo n° 16)
1 visseuse de marque DEWALT (photo n° 17)
1 rabot de marque DEWALT avec sac de réception (photo n° 18)
1 disqueuse de marque MAKITA (photo n° 19)
1 visseuse de marque MAKITA avec un coffret de mèches et embouts (photo n° 20)
2 visseuses de marque MAKITA avec chargeur (photo n° 21)
1 pistolet à peinture de marque DEWALT dans sa sacoche (photo n° 22)
1 scie circulaire de marque METABO pour parquet (photo n° 23)
1 perceuse et marteau de marque BOSCH (photo n° 24)
1 escabeau bois (photo n° 25)
1 nettoyeur haute pression de marque STANLEY FATMAX (photo n° 26)
1 malaxeur de marque RUBIMIX (photo n° 27)
1 phare halogène de marque LUMEN COB (photo n° 28)
1 phare (photo n° 29)
1 aspirateur chariot de marque FLEX VCE33MC (photo n° 30)
1 lève-plaque de marque LEVPANO 1 (photo n° 31)
1 escabeau aluminium (photo n° 31)
1 échafaudage comprenant plateaux et échelles (photo n° 32)
1 groupe électrogène de marque HONDA (photo n° 33)
1 décolleur de tapisserie de marque STEAM MASTER (photo n° 34)

1 véhicule FIAT DUCATO immatriculé EB-180-MN  
(photos n° 35 et 36), 225000 km, année 2016, 8CV  
diesel

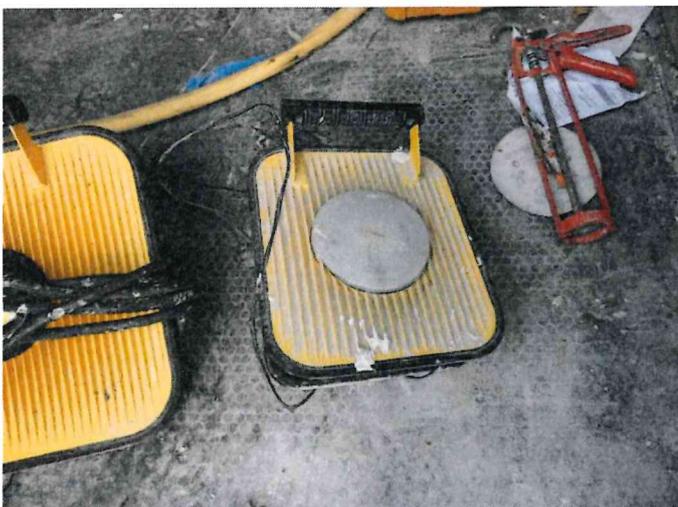
**Total**













A notre demande concernant du matériel en dépôt ou faisant l'objet d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire, il nous est indiqué par qu'il n'en existait pas, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

Concernant l'éventuelle application d'une clause de réserve de propriété, il nous est répondu qu'il n'a pas souvenance d'avoir signé ou souscrit un contrat ou un bon de livraison se prévalant d'une pareille clause ;

Ceci fait, il nous a déclaré qu'il avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves. Il nous déclare en outre qu'il n'avait aucun salarié à son service.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

**Me Pascal CHABERT**  
**Commissaire de Justice**

